

Conseil municipal du 18 septembre 2018

Compte rendu sommaire

Toutes les décisions ont été prises à l'unanimité excepté celle du chapitre 10.

1/ Création d'emploi

Mr le Maire précise que suite au départ à la retraite d'un adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet, un poste reste vacant.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} septembre 2018 :

<u>FILIERE</u> : Technique			
Cadre emploi	Grade	Ancien effectif	Nouvel effectif
Agent spécialisé principal	2 ^{ème} classe	1	1
Adjoint technique territorial		3	3
Adjoint technique principal	2 ^{ème} classe	3	3
Agent d'entretien remplaçante		2	2

En raison de l'arrêt des Temps d'Activités Périscolaires, la modification du temps de travail des agents techniques des écoles s'est imposée.

2/ Création et suppression de Postes

Considérant que Madame CHOLLAT Angélique remplit les conditions d'ancienneté pour bénéficier d'un avancement de grade,

Le Conseil Municipal décide :

- La création d'un poste d'Adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet avec effet au 1^{er} septembre 2018.
- La suppression d'un poste d'Adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet avec effet au 1^{er} septembre 2018.

3/ Marché en procédure adaptée pour la réalisation d'un Maison Pluridisciplinaires

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le projet d'aménagement d'un local communal existant afin d'accueillir différents spécialistes de la santé.

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du contrat de ruralité de la Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné, sur la programmation de 2018, une subvention de 50 000 € a été demandée.

Monsieur le Maire donne lecture du résultat de la consultation des entreprises suite à la commission d'ouverture des plis en date du 17 septembre 2018. 15 entreprises ont répondu

Après étude, les entreprises retenues, suivant les différents lots sont :

POSTES DE DEPENSES	LOTS	MONTANT H.T.

Gros œuvres démolitions Ets SAUGEY	1	11 290,25 €
Menuiserie aluminium Ets BONIN	2	9 905,50 €
Menuiserie bois cloisons plafonds peintures DIC	3	13 629,73 €
Sols minces Revêtements faïences SIAUX	4	5 490,50 €
Plomberie Ets PELLET	5	8 596,00 €
Electricité courants faibles Chauffage ventilation Ets AVENIR ELEC	6	10 689,75 €
DIVERS		5 000,00 €
HONORAIRES		5 610,00€
TOTAL		70 211,73 €

4/ Marché en procédure adaptée pour des travaux de renouvellement de surfaces de Voiries Communales

Dans le cadre de travaux pour le renouvellement de surfaces de voiries communales, ont formulé une offre de prix :

- Eiffage Route : 316 188,00 € HT
- Ets DUMAS : 301 963,60 € HT

L'offre de l'entreprise DUMAS est apparue économiquement le plus avantageuse.

Le Conseil Municipal APPROUVE l'offre faite par l'entreprise DUMAS mentionnée ci-dessus pour un montant de 301 963,60 € HT.

5/ Redevance occupation provisoire du domaine public communal par les ouvrages de transport d'électricité :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en application de la loi n° 2015-334 du 25 mars 2015, les communes sont autorisées à mettre en place un régime de redevances pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les ouvrages de transport d'électricité.

Le tarif est fixé à **0,35 euros** le mètre linéaire.

Le Conseil Municipal D'APPROUVER la mise en place d'une redevance pour l'occupation provisoire sur le domaine public par les ouvrages de transport d'électricité, pour un montant de 0,35 euros le mètre linéaire.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de ce tarif.

6/ Suite régularisation Subventions Associations

Monsieur le Maire informe que lors de la réunion du budget, il était prévu que soit versé 900 € à l'association de karaté. Suite à une erreur matérielle, un mandat de 700 € leur a été attribué.

Il convient donc de leur verser 200 € en complément.

Le Conseil Municipal APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire de verser 200 € à l'association de Karaté,

7/ Tarif entretien voirie et espaces verts zone artisanale Grange Neuve

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'entretien de la voirie et des espaces verts de la zone artisanale Grange Neuve sera effectué par la commune de Diémoz.

Cette prestation sera facturée à la Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné.

Le tarif fixé pour l'exécution de ces tâches est de 30 € par heure.

Le Conseil Municipal

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire concernant le tarif fixé pour l'entretien de la voirie et des espaces verts dans la zone artisanale Grange Neuve et le coût horaire.

8/ Couverture d'un terrain de tennis existant – demande subvention – Conseil Départemental

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 20 décembre 2016 approuvant le montant prévisionnel des travaux portant sur la réalisation d'un pôle tennistique.

Suite à l'appel d'offre, le groupement d'entreprises SMC2 /AGENOR/SOCADEL a été retenu, remplissant les meilleures conditions financières et techniques.

Entreprises	Montant HT	Options	Honoraires - Divers	TOTAL HT
SMC2/AGENOR/SOCADEL	383 087,69 €	45 967,40 €	64 358.00 €	493 413.09 €

Monsieur le Maire rappelle que cette opération peut faire l'objet d'un financement de la part du Conseil Départemental de l'Isère.

Le Conseil Municipal PREND ACTE du coût global de l'opération de conception – réalisation de couverture d'un terrain de tennis existant pour un montant total de 493 413.09 € HT et décide **DE SOLLICITER** une subvention au Conseil Départemental de l'Isère pour la réalisation de cette opération.

9/ Marché en procédure adaptée pour la conception et la réalisation de la couverture d'un terrain de tennis existant

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 20 décembre 2016 approuvant le montant prévisionnel des travaux portant sur la réalisation d'un pôle tennistique et d'un pôle ado.

Suite à l'appel d'offre, le groupement d'entreprises SMC2 /AGENOR/SOCADEL a été retenu, remplissant les meilleures conditions financières et techniques.

Entreprises	Montant HT	Options	Salle ado	TOTAL HT
SMC2/AGENOR/SOCADEL	383 087,69 €	45 967,40 €	174 296,50 €	603 351,59 €

Le Conseil Municipal DECIDE :

D'APPROUVER l'offre du groupement d'entreprises mentionné ci-dessus pour un montant total des travaux de 603 351,59 € HT, **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires à la réalisation des travaux,

9/ Création D'une Salle D'animation Sportive - Demande Subvention – Conseil Départemental

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 20 décembre 2016 approuvant le montant prévisionnel des travaux portant sur la réalisation d'une salle d'animation sportive dédiée aux adolescents et aux scolaires.

Suite à l'appel d'offre, le groupement d'entreprises SMC2 /AGENOR/SOCADEL a été retenu, remplissant les meilleures conditions financières et techniques.

Entreprises	Montant HT	Reprise de voirie et espaces verts	Honoraires - Divers	TOTAL HT
SMC2/AGENOR/SOCADEL	174 296,50 €	28 500,00 €	26 144,00 €	228 940,50 €

Monsieur le Maire rappelle que cette opération peut faire l'objet d'un financement de la part du Conseil Départemental de l'Isère.

Le Conseil Municipal DECIDE :

DE PRENDRE ACTE du coût global de l'opération de conception – réalisation d'une salle d'animation sportive pour adolescents et scolaires d'un montant total de 228 940,50 € HT.

DE SOLLICITER une subvention au Conseil Départemental de l'Isère pour la réalisation de cette opération.

10/ Installation Vidéos de protection

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune va s'équiper de vidéos de protection. Deux entreprises ont été consultées. Serenity Concept' a été retenue, remplissant les meilleures conditions financières et techniques.

Entreprises	MONTANT HT
Serenity Concept'	14 979,00 €
VIATECH Solutions	32 928,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, 22 voix pour et 1 abstention (Mme HOUDEAU Annick) :

D'APPROUVER l'offre de Serenity Concept' pour un montant total de 14 979,00 € HT, **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour la mise en place de cet équipement,

Divers

Scolaire

Suite à la rentrée scolaire, l'école maternelle et élémentaire compte cette année 268 élèves, dont le nombre de classes est reparti de la façon suivant :

- Maternelle comprenant 4 classes, avec un effectif total de 98 enfants
- Élémentaire comprenant l'ouverture d'une nouvelle classe pour cette année ramenant ainsi le nombre de classes à 7, avec un effectif de 167 enfants

Suite au passage de la semaine à 4 jours, il a été nécessaire de réajuster les postes des employés communaux.

Vie associative

Remerciement de la part de l'association « Princesse Léana » ainsi que du « Moto Club » pour le soutien, l'aide technique et logistique de la Commune lors de leurs manifestations.